



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec MRC de La Mitis Municipalité de Sainte-Luce

Séance ordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le lundi 7 juillet 2014 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon, les conseillers Nathalie Pelletier, Jocelyn Ross, Stéphanie Gaudreault, Pierre Beaulieu, Bertrand Lechasseur et Yves G. Ouellette. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014 et de la séance extraordinaire du 10 juin 2014

FINANCES

4. Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, au fonds de règlement et au fonds de roulement
5. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales
6. Appropriation du surplus non affecté
7. Transferts budgétaires
8. Avis de motion pour amender le règlement R-2014-192 (taux de taxes et tarifs pour l'année 2014)
- 8.1 Emprunt au fonds de roulement

ADMINISTRATION

9. Formulaire d'entente avec le MTQ - terrains route 132 Est
10. Contrat de location pour le local du *Club de voile Force 5*
11. Demandes d'autorisation pour des ponts payants
12. Demande de la *Fondation canadienne Espoir Jeunesse*
13. Mise à jour des échelons des employé(e)s
14. Subvention reconstruction – Pavillon sportif

URBANISME

15. Demandes de dérogation mineure
 - 125, rue St-Pierre Ouest
 - 235, route 132 Ouest
16. Démission de Mme Kina Dionne du Comité consultatif d'urbanisme
17. Utilisation des transports actifs

DIVERS

18. Correspondance
19. Affaires nouvelles
- 19.1 Offres de services – Recharge de plage
- 19.2 Embauche de M. Denis Cormier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

20. Période de questions
21. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

2014-07-188

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014 et de la séance extraordinaire du 10 juin 2014

2014-07-189

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014 et celui de la séance extraordinaire du 10 juin 2014 soient et sont acceptés.

FINANCES

4. Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, au fonds de règlement et au fonds de roulement

Fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales

2014-07-190

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, chèques numéros 3239 à 3257, 3259 à 3338 et 3340 à 3357, au montant de 470 653,97 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. La rémunération des employés, des élus et la cotisation au REER au montant de 43 592,94 \$ sont acceptées. Les chèques numéros 2158, 2596 et 3112 sont annulés.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

Fonds de règlement

2014-07-191

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu que le compte présenté au fonds de règlement, soit le chèque numéro 356, au montant de 69 495,49 \$ soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles la dépense énumérée ci-dessus est projetée par la municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

Fonds de roulement

2014-07-192

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de roulement, soit les chèques numéros 147 et 148, au montant de 11 726,64\$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

5. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales

2014-07-193

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu d'accepter le dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales daté du 25 juin 2014.

6. Appropriation du surplus non affecté

2014-07-194

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu qu'une somme de 55 405 \$ soit appropriée du surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités de fonctionnement et qu'une somme de 19 253 \$ soit appropriée du surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités d'investissement.

7. Transferts budgétaires

2014-07-195

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu que les transferts intra budgétaires suivants au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales portant les numéros 2014-48 à 2014-67 inclusivement, au montant de 49 936 \$ soient et sont autorisés :

N°	Transfert de \$	Du G/L CT	Au G/L DT
2014-48	4 388\$	03 41000 002	02 13000 670
2014-49	3 807\$	03 41000 002	02 19000 459
2014-50	18\$	01 21111 000	02 22000 451
2014-51	363\$	02 22000 454	02 22000 516
2014-52	18\$	01 21111 000	02 32000 451



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Luce (Québec)**

2014-53	1 494\$	03 41000 002	02 32000 522
2014-54	1 992\$	01 27902 001	02 32000 699
2014-55	12 944\$	03 41000 006	02 32001 521
2014-56	11 709\$	03 41000 002	02 32001 521
2014-57	188\$	02 33001 526	02 32001 526
2014-58	2 050\$	01 21111 000	02 33000 995
2014-59	275\$	02 35500 521	02 35500 640
2014-60	3 995\$	02 41301 521	02 41300 521
2014-61	2 007\$	03 41000 002	02 41400 521
2014-62	1 229\$	02 41501 521	02 41500 521
2014-63	68\$	01 21111 000	02 45220 446
2014-64	1\$	01 21111 000	02 62100 951
2014-65	18\$	01 21111 000	02 70120 451
2014-66	165\$	02 62900 459	02 70141 521
2014-67	3 207\$	01 27902 001	02 70142 521
TOTAL	49 936\$		

8. Avis de motion pour amender le règlement R-2014-192 (taux de taxes et tarifs pour l'année 2014)

2014-07-196

Avis de motion est donné par le conseiller Yves G. Ouellette à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil un règlement sera présenté pour amender le règlement R-2014-192, notamment à l'article 9.

8.1 Emprunt au fonds de roulement

2014-07-197

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu qu'un emprunt soit effectué au fonds de roulement pour une somme de 11 655,45 \$, pour un terme de cinq (5) ans.

ADMINISTRATION

9. Formulaire d'entente avec le MTQ - terrains route 132 Est

2014-07-198

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'accepter l'indemnité de 2 110 \$ proposée par le ministère des Transports du Québec pour la prise en charge des terrains bordant le fleuve et la route 132 Est. Également, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Luce l'entente à cet effet.

10. Contrat de location pour le local du Club de voile Force 5

2014-07-199

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Luce le bail de location pour le local connu comme étant le local Club Force 5 pour les années 2014, 2015 et 2016. Le loyer s'établit à 650 \$ par saison.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

11. Demandes d'autorisation pour des ponts payants

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu d'autoriser la tenue de ponts payants sur la route du Fleuve Ouest pour les organisations suivantes :

1. Corporation de développement touristique, le 12 ou 13 juillet 2014
2. Comité jeunesse de Sainte-Luce, le 19 juillet 2014
3. Camp de jour de Sainte-Luce, le 24 juillet 2014

Les organisations bénéficiant de cette autorisation doivent s'assurer que la sécurité est assurée en tout temps.

12. Demande de la *Fondation canadienne Espoir Jeunesse*

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu d'autoriser la *Fondation canadienne Espoir Jeunesse* à établir une campagne de prévention et de sensibilisation sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Luce.

13. Mise à jour des échelons des employé(e)s

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu que la mise à jour des échelons des employés soit effectuée de la façon suivante :

1. Monsieur Paul Martineau passe à l'échelon 4 comme inspecteur en urbanisme et préventionniste incendie;
2. Monsieur Francis Huet passe à l'échelon 4 comme manœuvre aux travaux publics;
3. Madame Monique Chouinard passe à l'échelon 7 comme secrétaire-réceptionniste.

Cette nouvelle classification est effective rétroactivement au 1^{er} janvier 2014.

14. Subvention reconstruction – Pavillon sportif

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'autoriser le directeur général de la Municipalité de Sainte-Luce, monsieur Jean Robidoux, à conclure une entente avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant l'octroi d'une subvention pour la reconstruction du Pavillon sportif de Sainte-Luce dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase 2, et à respecter toutes les conditions du ministère rattachées à cette entente.

Honoraires professionnels - reconstruction Pavillon sportif

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'accepter la proposition d'honoraires professionnels de monsieur Charles Ross architecte, datée du 26 juin 2014 concernant la reconstruction du Pavillon sportif dans le secteur Luceville et prévoyant des honoraires de 19 900 \$ avant taxes.

2014-07-200

2014-07-201

2014-07-202

2014-07-203

2014-07-204



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Également, la proposition faite par monsieur Layachi Houasnia de la firme *Roche*, datée du 1^{er} juillet 2014 concernant des honoraires professionnels pour des services d'ingénierie pour la reconstruction du Pavillon sportif du secteur Luceville et prévoyant des honoraires de 19 600 \$ avant taxes est acceptée.

Ces offres sont acceptées conditionnellement à l'approbation d'un règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

URBANISME

15. Demandes de dérogation mineure

125, rue St-Pierre Ouest

2014-07-205

CONSIDÉRANT la dérogation mineure présentée pour la propriété du 125, rue St-Pierre Ouest à Sainte-Luce, étant constituée du lot 3 465 978 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4176-97-2286, à l'effet de régulariser l'implantation d'un garage attenant à la résidence ayant une marge de recul latérale de 1,58 mètre, alors que la marge de recul latérale minimale exigée au règlement de zonage R-2009-114 est de 2,0 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure rencontre toutes les conditions d'acceptation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que le fait d'accorder la dérogation ne porte aucun préjudice à court et à long termes aux propriétaires des terrains voisins;

CONSIDÉRANT QUE seulement une partie seulement du garage (coin du garage) empiète dans la marge de recul latérale;

CONSIDÉRANT QUE le comité considère la dérogation comme mineure, compte tenu des circonstances;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont présenté une recommandation à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour le 125, rue St-Pierre Ouest;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu d'accorder la dérogation mineure demandée pour la propriété du 125, rue St-Pierre Ouest telle que décrite précédemment.

235, route 132 Ouest

L'étude de cet item de l'ordre du jour est reportée à une date ultérieure.

16. Démission de Mme Kina Dionne du Comité consultatif d'urbanisme

2014-07-206

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'accepter la démission de madame Kina Dionne du Comité consultatif d'urbanisme. Une lettre de remerciements lui sera transmise pour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

souligner l'excellence du travail qu'elle a effectuée durant toutes ces années au Comité consultatif d'urbanisme.

17. Utilisation des transports actifs

CONSIDÉRANT la recommandation du comité sur le transport actif, il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que la rue St-Laurent soit à sens unique d'ouest en est, c'est-à-dire de la rue St-Alphonse à la rue Louis-Ross. Les propriétaires concernés en seront avisés et la signalisation appropriée sera installée.

2014-07-207

DIVERS

18. Correspondance

Le directeur général fait état de la correspondance courante.

19. Affaires nouvelles

19.1 Offres de services – Recharge de plage

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu d'accepter l'offre de services présentée par monsieur Pierre l'Heureux, ingénieur de la firme *Roche*, en date du 2 juillet 2014 pour la surveillance des travaux pour la recharge de plage de l'Anse-aux-Coques, prévoyant des honoraires professionnels de 16 500 \$.

De plus, il est également accepté l'offre de services professionnels présentée par monsieur Alexandre Coulombe, ingénieur de la firme *LVM* pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux dans le cadre de la recharge de plage de l'Anse-aux-Coques. Le tout tel que présenté dans une offre de services datée du 1^{er} juillet 2014 qui prévoit des honoraires professionnels de 9 010 \$, avant taxes.

2014-07-208

19.2 Embauche de M. Denis Cormier

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'embaucher monsieur Denis Cormier à titre de chauffeur manœuvre, selon l'échelon 1, aux conditions établies dans l'entente intervenue entre la Municipalité de Sainte-Luce et ses employés.

2014-07-209

20. Période de questions

Lors de cette période, les questions provenant de l'auditoire ont porté sur les sujets suivants :

1. Établissement de roulettes au 150, route du Fleuve Est
2. Herbes qui poussent le long des trottoirs
3. Installation de paniers de fleurs comme à Saint-Anaclet
4. État de la plage face au restaurant *Nipigon*

21. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

2014-07-210



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Luce (Québec)

Je, Paul-Eugène Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Paul-Eugène Gagnon
Maire

Paul-Eugène Gagnon
Maire

Jean Robidoux
Directeur général et sec.-trésorier